

CSA SD du 10 février 2025

Second degré

Déclaration Liminaire de l'Unsa Education



M. le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA départemental,

Tout d'abord, nous tenions à remercier les services pour l'envoi en amont du CSA des documents de travail, tout en ayant conscience que pour le moment aucun budget voté ne vient confirmer ces bases de travail.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre de la répartition des moyens collèges du Gard pour la rentrée 2025.

Au niveau national, l'annulation de la suppression de 4 000 postes d'enseignants qui devra encore être entérinée, l'annonce de la création de 2 000 postes d'AESH tout comme l'abandon des deux jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires sont une bonne nouvelle, mais ne sont pas suffisants, ni pour l'École ni pour les personnels. À l'inverse, la baisse de 10 % de l'indemnisation des personnels en congé maladie est une mesure particulièrement injuste, tout simplement inadmissible.

Pour l'UNSA Éducation, le chemin est encore long pour regagner la confiance et redonner un véritable souffle à l'École. Les besoins et les défis à affronter restent immenses pour mieux faire réussir les élèves et mieux reconnaître les personnels. Un changement de braquet est indispensable.

Si l'École est une priorité pour le gouvernement, il doit s'emparer de tous les sujets qui s'imposent et transformer ses déclarations d'intention en actes concrets.

Pour cela, nous attendons une trajectoire claire, concertée avec les partenaires sociaux et sécurisante pour tous les personnels.

D'autre part, les annonces de la ministre pour le collège illustrent à merveille la philosophie du « en même temps » chère au président de la République : le ministère souhaite maintenir coûte que coûte un Choc des savoirs mal ficelé et qui s'oppose à l'École de la République, tout en actant son abandon partiel. Pour l'UNSA Éducation, c'est encore insuffisant : il faut redonner au collège ses moyens et son autonomie, conditions nécessaires à la mise en œuvre de dispositifs intelligents pour faire réussir tous les élèves, sans les trier, ni les opposer. L'introduction de groupes, comme elle a été faite préalablement, avec brutalité et sans ressources humaines et matérielles suffisantes, n'aura eu pour effet que de fragiliser davantage le système éducatif. Si Choc il y a eu, ce n'était pas celui qui était annoncé. Nous avons, en la matière, des arguments solides qui confirment que cette approche, dans sa forme actuelle, ne répond pas aux besoins réels des élèves et des enseignants. Nous continuons à nous opposer avec fermeté à la rigidité des groupes de besoins tels qu'ils étaient préalablement imposés

Pour l'UNSA Éducation, il est en outre nécessaire de réfléchir aux clefs de répartition des moyens afin qu'elles répondent aux véritables enjeux de notre système éducatif. Parmi les priorités que revendique l'UNSA Education : la mixité sociale et scolaire, l'inclusion, l'avantage à l'enseignement public et laïc. Les questions de mixité sociale et scolaire, souvent négligées, doivent être désormais au cœur des priorités.

Aussi au niveau départemental, la baisse des effectifs se poursuit avec 865 élèves en moins et la dotation est d'autant en diminution. Si vous avez maintenu les heures poste plutôt que les heures supplémentaires, sûrement pour ne pas procéder à des mesures de carte scolaire, cela impactera tout de même les collègues qui devront accepter des compléments de service. Par ailleurs, le département souffre toujours de conditions d'exercice difficile pour les collègues liées notamment à un grand nombre d'élève à besoins éducatifs particuliers. Depuis plusieurs années s'est ajouté à cela un nombre recrudescant d'élèves en situation de handicap. L'inclusion scolaire s'est faite sans réel accompagnement des collègues ni moyens supplémentaires. De plus, il faut aussi noter que les notifications d'heures d'accompagnement ne sont pas toujours respectées ce qui crée beaucoup de souffrance au travail.

Le recrutement d'AESH doit donc être également une priorité absolue. Les AESH jouent un rôle important dans le fonctionnement de notre système éducatif et rendent possibles par leur action au quotidien l'inclusion et l'accès à l'éducation d'un grand nombre d'élèves. Cependant les accompagnants des élèves en situation de handicap étant les personnels les moins rémunérés de l'Éducation nationale et sans réel statut, il semble difficile de résoudre le problème de l'attractivité de ce métier. C'est pourquoi l'UNSA revendique un vrai statut de fonctionnaire pour les AESH

Par ailleurs, une politique éducative doit s'appuyer sur une trajectoire claire, donc transparente, concertée et sécurisante pour les personnels.

Pour cela, il faut un pilotage qui se repose d'abord sur des données objectivées et communiquées, d'où nos nombreuses interrogations aujourd'hui.

- Quel bilan des postes vacants à la rentrée et des difficultés de remplacement moyenne et longue durée ?
- Même si la problématique relève davantage du rectorat, qu'en est-il de la formation ou du moins de l'accompagnement des contractuels qui arrivent en grand nombre dans les établissements, parfois pour leur première année et donc sans aucune formation théorique et expérience pratique ?
- Quelle évaluation de la mise en place des groupes de besoin ?
- Quelle évaluation de la mise en place des dispositifs de Devoirs faits ?
- Quelle visibilité pour les dotations d'heures supplémentaires toujours non communiquées aux établissements à cette date et qui mettent en péril des dispositifs comme Devoirs faits ?
- Quelle évaluation de l'utilisation des pactes ?
- Quelle prévision pour les IMP pour l'année prochaine ?

M. le Directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CSA SD, je vous remercie de votre attention.